

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 25 NOVEMBRE 2017**

Séance extraordinaire tenue le 25^e jour du mois de novembre 2017 à 15h15 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil municipal renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour y traiter du sujet suivant :

1. Demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

**DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU
FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
2017-11-190**

Considérant la problématique de vitesse sur certaines rues de la Municipalité.

Considérant l'achat d'un afficheur de vitesse afin de sensibiliser la population au respect des limites de vitesse.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité qu'une demande d'aide financière, pour l'achat d'un afficheur de vitesse, dans le cadre du programme Fonds de la sécurité routière soit déposée auprès du MTMDET et que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ladite demande.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2017-11-191**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 15 h 20.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
